



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Schwaller-Merkle Esther

2020-CE-14

### La HEP-Fribourg se retrouve de nouveau sans direction

#### I. Question

La HEP Fribourg se retrouve de nouveau sans direction. Cette nouvelle met une fois de plus la jeune HEP Fribourg dans une position délicate et laisse supposer l'existence de lacunes. C'est sans tenir compte du fait que la jeune HEP-PH FR a fait un immense travail de fond au cours de ces 20 dernières années et que, chaque année, elle alimente le marché du travail en enseignants et enseignantes hautement qualifiés. Les actuels développements sociétaux, technologiques et pédagogiques nécessitent des adaptations continues de la formation des enseignants et enseignantes. Ceci concerne non seulement la HEP-PH FR, mais l'ensemble de la formation à l'enseignement 1H-11H, ainsi que le gymnase et l'Université. Dans le canton de Fribourg, différentes zones de tension existent : le bilinguisme avec différents plans d'études ; les 3 différents lieux de formation dans deux institutions distinctes avec différentes structures de décision et différentes compétences ; des questions économiques versus des préoccupations pédagogiques et enfin tous les aspects légaux et normatifs.

L'enseignement par immersion, l'inclusion et la numérisation s'y ajoutent en tant que tâches supplémentaires. Une mise en commun des forces des 3 institutions de formation n'a pas encore pu être réalisée. La HEP-PH FR, en tant que jeune institution de niveau tertiaire, et l'Université sont, dans les deux secteurs linguistiques, peu coordonnées structurellement et n'y sont pas encore prêtes.

1. Qu'entreprend le Conseil d'Etat pour que la jeune HEP-PH FR et la formation fribourgeoise à l'enseignement soient mieux positionnées dans le canton et au niveau suisse ?
2. Comment promouvoir le bilinguisme en tant que spécificité de la HEP-PH FR ?
3. Comment initier, accélérer et réaliser une meilleure coordination et collaboration entre les trois lieux de formation ?

*4 février 2020*

#### II. Réponse du Conseil d'Etat

Suite au départ de Madame Katharina Mertens Fleury, la HEP-PH FR se retrouve effectivement sans rectrice, mais son fonctionnement n'a jamais été mis en danger, car le Conseil de direction, constitué des quatre doyens de la HEP-PH FR, continue à diriger l'institution. Cet organe est désormais mandaté par le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport pour assurer l'intérim de manière collégiale. Deux des doyens le représentent formellement et portent le titre de

co-recteur ad interim. Relevons que d'autres hautes écoles hors canton ont connu ou connaissent actuellement une situation semblable.

La HEP-PH FR est née en 2000 avec l'entrée en vigueur de la loi du 4 octobre 1999 sur la Haute Ecole pédagogique. Cette tertiarisation de la formation des enseignants et enseignantes a eu lieu de manière quasiment simultanée dans toute la Suisse suite à l'adoption par la CDIP des recommandations du 26 octobre 1995 relatives à la formation des enseignants et enseignantes et aux hautes écoles pédagogiques et de la réglementation régissant la reconnaissance des diplômes. Ainsi, toutes les HEP suisses sont relativement jeunes. C'est aussi le cas des HES, dont la base légale est à peine de quelques années antérieures. Ainsi, ces 20 dernières années, toutes ces hautes écoles ont connu des transformations et des développements extraordinaires. C'est naturellement aussi le cas de la HEP-PH FR, qui a relevé avec succès et sans heurts significatifs les défis de la mise en place de nouvelles structures et du déploiement de nouvelles missions spécifiques aux hautes écoles, dont en particulier la conduite des projets de recherche.

Ainsi que l'indique la députée, la formation des enseignants et enseignantes, comme l'ensemble de notre société, doit s'adapter aux nombreux changements que nous vivons. Il s'agit surtout de préparer les jeunes en formation à être capables d'évoluer constamment, sachant qu'ils et elles vivront et exerceront leur activité professionnelle dans un monde dont nous ne connaissons pas encore les contours.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat répond ainsi aux questions posées :

1. *Qu'entreprend le Conseil d'Etat pour que la jeune HEP-PH FR et la formation fribourgeoise à l'enseignement soient mieux positionnées dans le canton et au niveau suisse ?*

La formation à l'enseignement, tant au sein de la HEP-PH FR qu'à l'Université, bénéficie déjà actuellement d'un bon positionnement au sein du système suisse des hautes écoles, ceci grâce à son bilinguisme, mais aussi aux autres caractéristiques telles que les relations directes entre le corps enseignant et les personnes en formation. L'excellente réputation et la grande attractivité des formations fribourgeoises sont attestées par le fait qu'elles attirent un nombre important d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons et de l'étranger. Le tableau suivant indique le pourcentage de ces étudiants et étudiantes par rapport au total (données du [rapport Capaul](#), moyenne de cinq années) :

	Primaire	Secondaire I	Secondaire II	Pédagogie spécialisée
Autres cantons	24,5 %	44,3 %	52,5 %	76,6 %
étrangers	7,4 %	5,5 %	12,3 %	4,6 %

Malgré cette excellente attractivité de différentes formations, force est de constater qu'un positionnement commun de la formation à l'enseignement fribourgeoise fait défaut. Ainsi, sa réunion sous un toit organisationnel commun, souhaitée par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2019, devrait permettre entre autres de donner à cette formation une visibilité d'ensemble.

2. *Comment promouvoir le bilinguisme en tant que spécificité de la HEP-PH FR ?*

Le bilinguisme fait partie des caractéristiques mises systématiquement en évidence dans la promotion tant de la HEP-PH FR que de l'Université de Fribourg. Comme indiqué ci-dessus, c'est l'une des raisons de l'attractivité de la place de formation fribourgeoise et une composante essentielle du positionnement de ses institutions. Ce rôle de pont entre les communautés

linguistiques est en particulier apprécié dans les organes des hautes écoles. Dans la communication destinée aux potentiels candidats et candidates aux études, il ne faut toutefois pas négliger le fait que cet argument peut être dissuasif pour certaines personnes qui pourraient craindre des exigences linguistiques trop importantes. Il s'agit de rappeler ainsi que les études bilingues sont une option et non une obligation. Si la HEP-PH FR met également en exergue l'ambiance familiale de sa formation, les deux institutions se prévalent d'un encadrement personnel et d'un lien direct avec le terrain professionnel. Toutefois, le bilinguisme est toujours souligné, y compris dans les offres d'emploi. La promotion du bilinguisme reste une priorité des institutions fribourgeoises de formation et du Conseil d'Etat.

*3. Comment initier, accélérer et réaliser une meilleure coordination et collaboration entre les trois lieux de formation ?*

La coopération entre la HEP-PH FR et l'Université de Fribourg est déjà riche. Il y a, de part et d'autre, la volonté de travailler dans un esprit constructif, dans le but de maintenir et développer encore la qualité des cursus de formation. Ainsi, de nombreuses collaborations existent, dont il convient de mentionner les suivantes :

- > l'Institut de plurilinguisme créé et conduit en commun par les deux institutions avec des activités de formation (y compris au niveau doctoral), de recherche, de formation continue et de service ;
- > la formation disciplinaire pour le secondaire I en économie familiale, en activités créatrices ainsi qu'en partie en arts visuels offerte par la HEP-PH FR au profit de l'Université ;
- > des formations continues organisées en commun ;
- > des collaborations de recherche par projet.

La réflexion menée actuellement sur le choix d'un modèle institutionnel pour l'ensemble de la formation à l'enseignement ouvre des perspectives intéressantes en éliminant les quelques difficultés (essentiellement d'ordre administratif) liées aux structures spécifiques des institutions. L'aboutissement de cette réflexion et la concrétisation de ce projet permettra sans doute de positionner encore mieux la formation à l'enseignement fribourgeoise, au niveau national et international, tant au niveau de la formation que de la recherche. Avec ce rapprochement, les enjeux actuels, notamment en matière d'inclusion et de technologie, pourront être mieux encore coordonnés sur l'ensemble des degrés de la scolarité.

*31 mars 2020*